



16ème législature

Question N° : 1315	De Mme Élodie Jacquier-Laforge (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > cycles et motocycles	Tête d'analyse >Nuisances sonores provoquées par certains motocyclistes en milieu rural	Analyse > Nuisances sonores provoquées par certains motocyclistes en milieu rural.
Question publiée au JO le : 20/09/2022 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les nuisances sonores provoquées par certains usagers de deux-roues motorisés en milieu rural. De nombreux habitants de zones rurales et de montagne se plaignent en effet du bruit provoqué par ces motocyclistes. De par leurs accélérations excessives ou du fait des modifications opérées sur les dispositifs de réduction de bruit présents sur les véhicules de série, les comportements de ces usagers ont un fort impact sur l'environnement sonore des zones rurales. Si des contrôles des forces de l'ordre sont opérés sur le terrain pour interpeller les motocyclistes dont les véhicules dépasseraient les niveaux sonores réglementaires, force est de constater que, pour l'heure, la situation ne semble pas connaître d'amélioration, au point que certains projets touristiques comme celui des « Sublimes routes du Vercors », portés par les collectivités locales, connaissent une opposition du fait de leur potentiel d'attractivité des motocyclistes. Par conséquent, elle souhaitait connaître les mesures envisagées au niveau national pour lutter contre ces nuisances et la position du Gouvernement sur l'opportunité de la mise en place d'un contrôle technique des véhicules deux-roues, qui pourrait permettre de mieux contrôler les dispositifs de réduction de bruit des véhicules présents sur les motocycles en circulation.